

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2020

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 11
En exercice	: 11
Nombre de présents	: 9
Nombre de votants	: 11

L'an deux mil vingt le vingt-huit août à 20h30, le Conseil Municipal de notre Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle MARTIN, Maire.

Présents : Mme Marie-Noëlle MARTIN, M Jean MOREAU, Mme Isabelle BARRET, M. Benoît HAPIOT, Mme Jackie THEILLOUT, Mme Anne-Marie MORIN, M Jamy VALLIER, M Colin MARSH et M Jacques BUSSON.

Absents excusés : Mme Véronique BARBOTTEAU donne pouvoir à Mme Jackie THEILLOUT et M Jean-Luc MULLON donne pouvoir à M Jean MOREAU

Date de convocation : 21 août 2020

Monsieur Jean MOREAU est désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU 26 JUIN ET DU 10 JUILLET

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes rendus du 26 juin et du 10 juillet.

CREATION DU POSTE DE REDACTEUR

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, en date du 28 août 2020,

Considérant la nécessité de créer UN emploi de Rédacteur, en raison du départ en détachement de la secrétaire.

ARTICLE 2 :

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- **La création** d'un emploi de rédacteur, permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 28 août 2020,

- Filière : administrative,
- Cadre d'emplois : secrétaire de mairie,
- Grade : Rédacteur,
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget,
- **ADOpte** à l'unanimité des membres présents

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Madame le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 28 août 2020 comme suit :

Filière	Grade/Emploi	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus ou vacants
Administrative	Rédacteur Principale de 2ème classe	20 h	Oui	vacant
Administrative	Rédacteur	20 h	Oui	pourvu
Technique	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	20h	Oui	pourvu
Technique	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	35h	Oui	pourvu
Technique	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	5,5h	Oui	pourvu

2. **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de Crazannes sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

3. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

SALAIRE DE MADAME CHEVALIER

Madame le Maire propose au Conseil d'attribuer le même salaire à Mme Chevalier que l'autre poste qu'elle occupe à la mairie de St Crépin.

Mme CHEVALIER sera recruté par le Centre de Gestion le temps d'accomplir les démarches administratives, la déclaration de vacance de poste prends 2 mois.

Madame Anne-Marie MORIN doit se renseigner pour l'attribution de l'IFSE dans le cadre du RIFSEEP. Dans un premier temps, il est décidé de ne pas l'attribuer pendant 2 mois, contrat CDG 17.

GARAGE DELUSSY

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. Delussy a mis en vente son garage situé en face de la mairie et à côté de l'atelier des agents technique au prix de 13 000€. Madame le Maire interroge le Conseil sur l'éventualité d'un achat.

Messieurs Jean Moreau et Jacques BUSSON sont chargés d'étudier la question et de faire un rapport lors du prochain Conseil.

TRAVAUX : TROTTOIRS RUE DE LA MAIRIE

Il est décidé de demander des conseils techniques à la DID.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Madame le Maire rappelle au Conseil le projet d'enfouissement des réseaux électrique au château de Crazannes.

Monsieur Moreau est chargé de prendre contact avec le SDEER afin de demander un nouveau devis pour l'enfouissement des réseaux au château de Crazannes.

PROGRAMME TRAVAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle qu'il convient d'inscrire les terrains des biens sans maître au programme de travaux d'eau potable et d'assainissement. Il conviendra de déterminer avec précision où passent les canalisations d'eau potable.

EGLISE

Madame le Maire rappelle au Conseil que des devis ont été demandés à différentes entreprises pour la réparation des cloches de l'église.

- l'entreprise Mignot propose le changement du moteur de la cloche pour un coût de 1 851€
- l'entreprise Bodet propose le changement du moteur de la cloche et le classement de la cloche pour un coût de 1 838€

Après délibération, l'entreprise Bodet a été retenue pour la réparation des cloches de l'église.

en attente d'expertise pour le classement de la cloche

BOUTIQUE MULTISERVICE

Madame le Maire rappelle le projet de boutique multiservice.

Différents élus soulèvent plusieurs questions :

- Les crazannais seront-ils intéressés par le projet ?
- Faut-il faire une réunion publique pour interroger les habitants ?

Madame Barret va prendre contact avec l'organisme qui encadre la restauration des vieux bâtis.

La commission marché et boutique multiservice va rencontrer la CDC pour l'étude de viabilité du projet.

ORGANISATION DU REPAS DU 5 SEPTEMBRE

Madame le Maire rappelle le projet d'un repas pour remercier Monsieur Gaillard pour ses nombreuses années de bons et loyaux services.

Ce repas aura lieu le samedi 5 septembre en plein air.

44 personnes inscrites à ce jour

Benoît Hapriot s'occupe de l'apéritif sans alcool, M. Herronneau, traiteur, sera chargé de préparer des petits fours, des galettes et des salades de fruit pour une centaine de personnes.

FORMATION DES ELUS

Madame le Maire rappelle l'obligation pour les élus de suivre des formations.
De nombreux élus sont inscrits à des formations sur les prochains mois afin de compléter leurs connaissances et compétences.

PROJETS DU CHATEAU

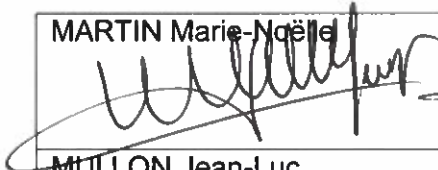
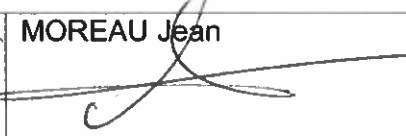
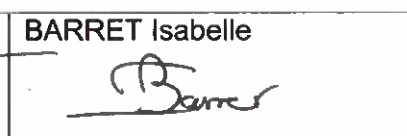
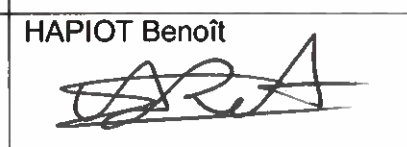
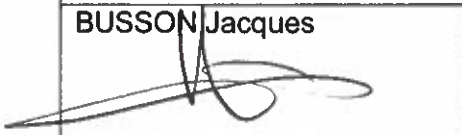
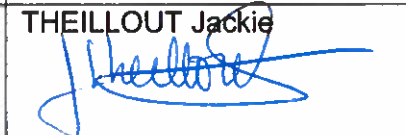
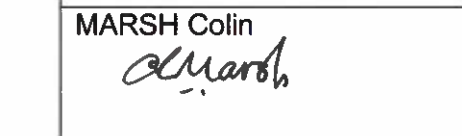
Madame le Maire rappelle le projet réunissant la Galaxie Pierre levée, le Pôle échappée Nature, le Château de Crazannes et les Lapidiales.

Des réunions ont déjà eut lieu et d'autres sont à venir. Une vidéoconférence avec le cabinet Expansial nous a interrogé concernant l'avis de la municipalité concernant ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

- Le SDIS et la RESE ont commencer une étude de la mise en conformité des risques incendie sur la commune.
- Concernant les ateliers municipaux, Monsieur Christian Moreau viendra présenter un projet de construction d'un bâtiment avec des panneaux photovoltaïques pour accueillir les ateliers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H 45

MARTIN Marie-Noëlle 	MOREAU Jean 	BARRET Isabelle 
MULLON Jean-Luc Absent	BARBOTTEAU Véronique Absente	HAPIOT Benoît 
BUSSON Jacques 	THEILLOUT Jackie 	MORIN Anne-Marie 
MARSH Colin 	VALLIER Jamy 